

FRELON ASIATIQUE À PATTES JAUNES



Le frelon asiatique à pattes jaunes (Vespa velutina), insecte invasif originaire d'Asie, a été signalé en France en 2004, dans le Lot et Garonne. Depuis, cette espèce s'est parfaitement habituée à notre climat et est arrivée pour la première fois en Bourgogne Franche-Comté en 2008, à Pouilly en Auxois (21).

<u>Carte interactive de sa progression en Europe</u>

Le reconnaître

Le frelon asiatique à pattes jaunes, Vespa velutina, est à dominante noire, avec une large bande jaune-orangée à l'extrémité de l'abdomen. La face de la tête est orange et le bout des pattes jaunes. Il mesure de



20 à 30 mm. Son vol est agile et rapide.



Fiche de reconnaissance - Plan de lutte régional

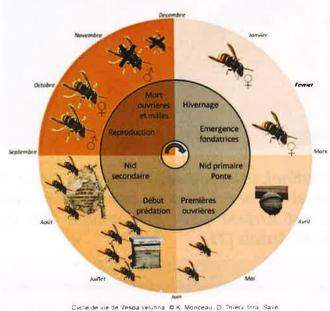
Impact sur l'environnement

Prédateur d'insectes et d'araignées, il s'attaque notamment aux hyménoptères sociaux comme les guêpes et les abeilles. En cas de fortes populations de nids, la prédation contribue à l'affaiblissement de ces espèces par le Frelon asiatique. De fait, c'est également un vrai fléau pour l'apiculture, l'impact pouvant entraîner jusqu'à la disparition de colonies dans un rucher.

Impact sur l'Homme

Seul, il est peu agressif envers l'homme, mais il faut être vigilant à proximité d'un nid (moins de 10 m) car les frelons asiatiques peuvent attaquer en grand nombre. Comme tout hyménoptère (guêpes, frelons, abeilles, ...) la piqure est douloureuse et peut entraîner une réaction allergique. Dans le cas d'une réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

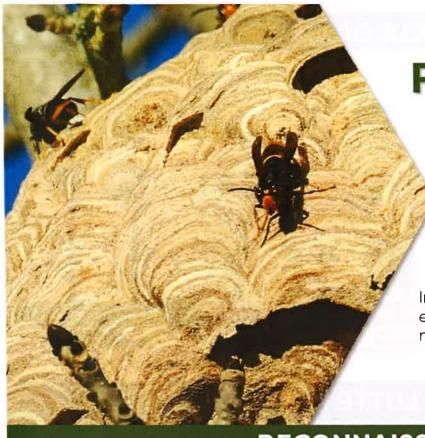
Cycle biologique





La fondatrice construit seule, dès le début du printemps, un premier nid dans un endroit abrité (nid primaire). C'est une sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. A partir de l'été et lorsque l'emplacement ne convient plus (manque de place ou dérangement), la colonie migre et construit un second nid, souvent dans des arbres à plus de 10 m de haut (plus rarement dans des bâtiments ou des haies). Ce nid secondaire est sphérique à piriforme avec une ouverture latérale.

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid occupé



PLAN DE LUTTE REGIONAL

Frelon asiatique à pattes jaunes

Vespa velutina nigrithorax

Introduite en France en 2004, cette espèce s'est parfaitement acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture.

RECONNAISSANCE



NE PAS CONFONDRE!

Frelon asiatique à pattes jaunes (Vespa velutina nigrithorax)

- 1.7 à 3 cm
- Couleur foncée thorax noir, tête noire et face orangée, bout des pattes jaune, abdomen noir avec une large bande orangée
- Vol rapide et agile
- Nid avec entrée latérale

Freion d'Europe (Vespa crabro)

- 2.5 à 3.5 cm
- Couleur foncée thorax brun/roux, tête brune et face jaune, bout des pattes brun, abdomen jaune rayé de noir
- Vol lourd
- Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

IMPACTS



Sur l'environnement

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.



Sur l'Homme

Peu agressifs envers l'Homme, ils peuvent attaquer en grand nombre à proximité d'un nid (<5m). Comme tout hyménoptère, la piqûre, douloureuse, peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

SIGNALEMENT

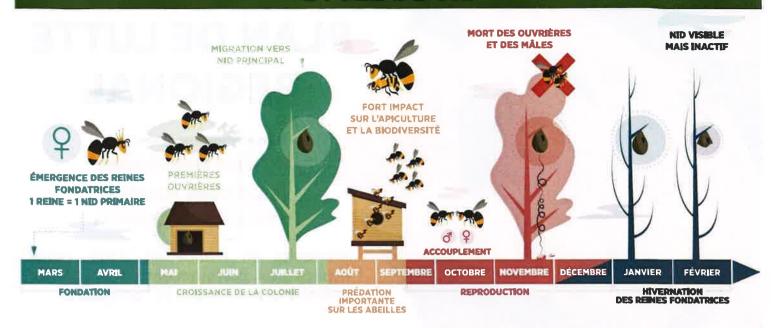
En cas de suspicion, réalisez le signalement sur la plateforme lefrelon.com







CYCLE DE VIE



PLAN DE LUTTE REGIONAL

FREDON BFC et les GDSA départementaux se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Plusieurs leviers sont à mobiliser :

Détection précoce des nids primaires

Il s'agit des premiers nids formés par les nouvelles reines de l'année. De petites tailles (d'une clémentine environ) avec une entrée située sur le bas ,ils sont formés au printemps et ne contiennent que quelques individus. Ils peuvent être construits partout : abris de jardin, cabanes à oiseaux, boites aux lettres, sous-toiture, ou n'importe où dans la nature. Leur destruction peut être réalisée assez facilement, mécaniquement ou à l'aide d'un produit biocide autorisé.



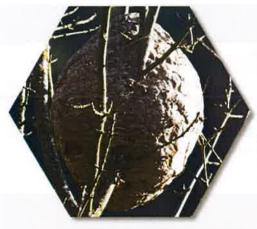
Signalement et destruction des nids secondaires

Au cours de la saison, la colonie va migrer des nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires. De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence (lefrelon.com) et faire détruire ces nids par une entreprise spécialisée (une liste pourra être transmise par les GDSA ou FREDON BFC).



Si le piégeage des nouvelles reines au printemps peut apparaître comme une bonne idée, il faut garder en mémoire qu'un piégeage mal réalisé peut être extrêmement dommageable pour la biodiversité. A l'heure actuelle, ce piégeage ne fait pas partie des priorités à mettre en œuvre chez les particuliers et dans les collectivités. Dans le cas où des pièges seraient

utilisés, ceux-ci devront être particulièrement sélectifs et permettre d'éviter la noyade des insectes non cibles. Les pièges de type « bouteilles » sont à proscrire à cause de leur manque de sélectivité.









PROTOCOLE

Aide financière à la destruction des nids de frelons asiatiques à pattes jaunes



Conditions d'octroi qui seront vérifiées par FREDON Bourgogne Franche-Comté :

- L'entreprise qui a détruit le nid est-elle bien adhérente à la Charte de bonnes pratiques?
- Le détenteur du nid demandant une participation financière bénéficie-t' il déjà d'une autre aide?
- Dans le cas où le détenteur bénéficie déjà d'une aide, le montant qui sera apporté via le financement par le Fonds Vert ou le Conseil Départemental du Jura viendra compléter cette première aide, à hauteur de 50€ maximum, jusqu'à 100€ dans le département du Jura, et sans dépasser le coût total de la destruction.

Pour déposer mon dossier, je dois :

- ☐ Habiter dans l'un de ces départements : 21, 25, 39, 70, 71, 90
- ☐ Faire détruire le nid de frelons à pattes jaunes par une entreprise de désinsectisation <u>RÉFÉRENCÉE</u> <u>DANS LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES</u>,
- ☐ En tant que détenteur du nid, avoir <u>payé la facture émise par l'entreprise de désinsectisation</u>,
- □ Envoyer cette facture ACQUITTÉE, comportant le nom de l'espèce détruite, accompagnée d'une attestation sur l'honneur (version FREDON BFC) et d'un RIB à FREDON BFC en sollicitant une aide à la destruction.
- FREDON BFC Espace Valentin Est 12 rue de Franche-Comté Bât. E 25480 Ecole-Valentin
- contact@fredonbfc.fr





Retrouvez tous les éléments nécessaires à cette demande d'aide financière sur notre site FREDON BFC, rubrique « <u>Publications/boite-outils - Frelon Asiatique</u> à pattes jaunes ».





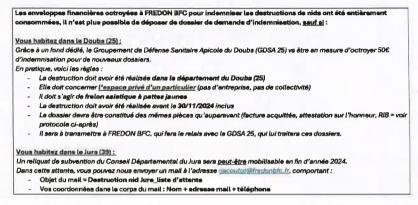


H HW II

?



Plan de lutte régional : aide financière à la destruction de nids de frelons asiatiques à pattes jaunes

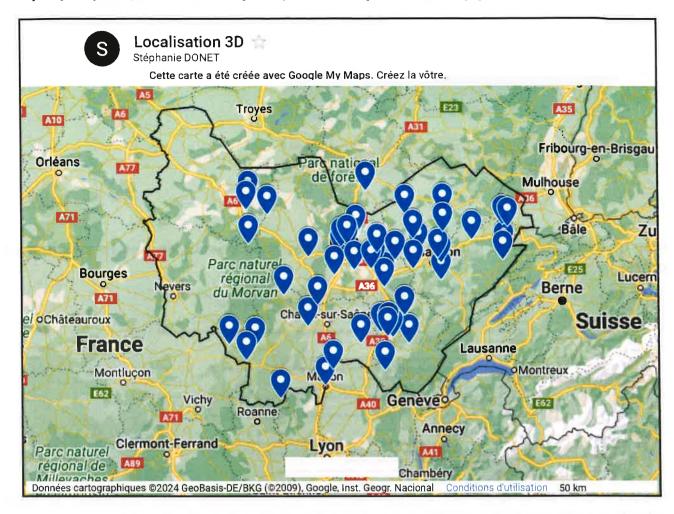


FREDON BFC et le GDS BFC section apicole se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Afin d'encourager la destruction des nids, FREDON BFC, bénéficiant d'une subvention via le Fonds vert ainsi que du Conseil Départemental du Jura, redistribue une aide financière au maximum de 50€ à 100€ par nid détruit.

Retrouvez tous les éléments nécessaires à cette demande d'aide financière ci-dessous :

Fiche de reconnaissance - Plan de lutte régional Protocole aide Fonds Vert Attestation sur l'honneur aide Fonds Vert Liste des entreprises de désinsectisation engagées dans la Charte Frelon à pattes jaunes



Entreprises 3D: s'engager dans le Charte

Charte de Bonnes Pratiques Fiche de renseignement

CONTACTEZ-NOUS

FREDON BFC - 03 81 47 79 20 signalement@fredonbfc.fr

Pour aller plus loin



4 sur 6 07/11/2024, 14:56

	Code				Départements d'intervention									
Entreprise		Ville	Téléphone	Mail		25	39	58	70	71	89	90	Zone d'intervention	
MS NUISIBLES 21	21130	TILLENAY	07 83 74 24 62	สามหมู่เลียประ21 ชีกอยีเกลม com	ж		ĸ						Pontailler; Val de Saône	
NUISIBLES SERVICES 4D	25200	MONTBELIARD	06 41 40 71 75	เมนร์เซียระบระกับจะรัสส กิจูตำแน้ com		к			×			œ	Montbéliard; Belfort; Vesoul	
PRO-3D	21699	NUITS SAINT GEORGES	06 43 66 83 39	pro Na71 g ym Musem	×					×				
	71500	LOUHANS	06 43 66 83 40	prolaft@pmilicom	×					×		li.		
RF - BIO-DIVERSITE	25220	CHALEZE	06 72 86 89 25	roll-off orent organi-(Leom		×	x		×					
SAÔNE GUÊPE	21270	PONTAILLER SUR SAÓNE	06 72 86 97 55	Principlicant Divadadoo Ir	×		×		×					
SAUVE QUI PIQUE 25	25400	TAILLECOURT	06 26 83 49 01	รสมหลานปอเจนช25 ผู้สูญสโปรวกา		×								
SENONAIS GUĒPES FRELONS	89310	NOYERS-SUR-SEREIN	03 86 82 86 59 06 80 58 14 46	tham busys Poringe in	ĸ			*			×			
SOS JARDINS & NUISIBLES	39570	MONTMOROT	07 82 82 27 36	उठकुमर्गालsetnuisibleवर्ण्युक्तभार द्वाण			ж							
SOS MULTISERVICES 70	70180	VAITE	06 30 01 57 20	sesderatusatlon/20@gmail.com	×	×	×		×					
SOS NUISIBLES 70	70700	Gy	06 19 55 94 48	ราธานเปอโดร70 อีการเพลเปลาm		×	x		x				Comcom des Monts de Gy, du Val Marnaysien; Gray; Vesoul; Dole; Rloz; Champlitte et alentours	
SPEED GUÊPES FRELONS	39290	THERVAY	06 89 22 67 80	raphael neusar@yahop.com	×	x	х		×	×			Toutes les communes des dép et les com com	
STOP GUĒPES 25	25120	MATCHE	06 82 01 25 51	bauvitesse vincent ayahoo.fr		×								
STOP GUÉPES 70	70000	ECHENOZ-LA-MELINE	06 73 85 97 96	ilithare questici@orange.fi		×			200					
STOP O GUEPES ET FRELONS	21500	FAIN LES MOUTIERS	06 29 65 23 17	franck _{st} otti@free.fr	- 38						Ř		Semur en auxois, Montabrd, Venarey les laumes, Vitteaux, Precy s/s Thil, Availon, Saulieu	
STOP O NUISIBLE	01190	REYSSOUZE	06 76 92 47 11	santast @stop-aux nuisibles fr						x			50km autour de Fleurville	
TDLH	89440	MASSANGIS	07 89 67 33 25	fulthnyisible gymail com	х			×		×	×		Toutes les communes des 4 dép	
VALETS DE PICS	70190	RUHANS	06 77 56 19 91	form care all by an oper					×				S0km autour de Rioz 70190	



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dans le cadre	de la solicit	ation de l'aide f	inancière à la de	struction	des nids de	frelons
asiatiques	à	pattes	jaunes,	je	soussi	gné(e),
·			(nom-pré	énom),	en tant	que
particulier/colle	ectivité (barr	er la mention inu	tile), déclare :			
☐ Ne pas avoir	déjà bénéfic	ié d'une première	aide à la destructi	on de nids	de frelons asi	atiques
à pattes jaunes						
☐ Avoir bénéfic	cié d'une aid	e à la destruction	d'un montant de		euros de la	part de
			(exemple : aide	financière	e de la comm	une, de
la communauté	é de commu	nes, d'un syndicat).			
			9			
Date :			Signature :			
Toute fausse	déclaratio	n mènera au	recouvrement c	omplet d	le l'aide fin	ancière

Document à renvoyer, accompagné des autres pièces justificatives dont la liste est disponible dans le Protocole, par mail à <u>contact@fredonbfc.fr</u> ou par courrier à FREDON BFC – Espace Valentin Est – 12 rue de Franche-Comté – Bât. E – 25480 Ecole-Valentin.



délivrée.



